



COMPTE RENDU
REUNION DU 06 OC

Commune d'HABARCQ

Compte -rendu de la réunion

De Conseil Municipal du 28 janvier 2022

.....

L'an deux mille vingt - deux, le 28 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 24/01/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Sébastien BEUGIN, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Florent ACTHERGAL, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés : Olivier GALLET, Laurent POUDROUX, Pierre CHABE

Etaient absents ayant donné procuration :

Mr Olivier GALLET ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON

Mr Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Mr Pierre HENRY

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

.....

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE

Le Conseil Municipal, le Comité Syndical, le Conseil d'Administration

-Vu le Code Général des collectivités territoriales,

-Vu le Code des Assurances,

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels",

-Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,



-Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2018 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

-Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2021 et de son rapport d'analyse des offres.

-Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 28 juin 2021 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.

-Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 novembre 2021 portant acceptation de l'avenant présenté par l'assureur GROUPAMA à effet du 01 janvier 2022, modifiant les taux du lot n°1 "collectivités et établissements de 01 à 10 agents CNRACL" du contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Département du Pas de Calais.

-Vu la délibération en date du 23 novembre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas de Calais entérinant la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 novembre 2021 sur l'avenant présenté par l'assureur, portant modification des taux du lot n°1 du contrat groupe assurances statutaires à effet du 01 janvier 2022.

-Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

-Vu l'exposé du Maire, Président,

-Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe valant également convention de suivi du Cabinet d'audit sus-mentionné,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code de la commande publique,
Le Conseil Municipal, Comité Syndical, Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- ♦ **Approuve** les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- ♦ **Décide** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compte du 01 janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

.....

LOCATION DE TERRE :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 09 octobre 2021 qui décidait de louer les terres communales comme suit :



- Une parcelle de 50 a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE
- Une parcelle de 29 a 60ca sera louée à M. Daniel DIONNET
- Une parcelle de 71 a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE
- Une parcelle de 71 a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE
- Une parcelle de 71 a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN

Il rappelle que le montant de 2020 était de 235,44€, l'hectare (9 quintaux x 26.16€ l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du blé est de 26.45 € pour 2021.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 238,05 €, l'hectare (9 quintaux x 26,45 €) et le paiement du Tiers des impôts fonciers.

.....

Prise en charges des dépenses d'investissements et fonctionnement avant le vote du budget primitif de 2022 :

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, de liquider ou de mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de faciliter le règlement des factures d'investissement émises avant le vote du budget, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement (article 2313)

A savoir :

La société ATEC

Montant de 3351.14 € TTC

La société EIRL ASSAINISSEMENT THELLIER

Montant : 3936.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime donne l'autorisation au Maire de mandater les dépenses d'investissement de signer les factures avant le vote du budget 2022.

.....

DERNIERE PHASE TRAVAUX DEFENSE INCENDIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'engagement que le Conseil avait pris concernant la mise en conformité de la défense incendie communale.

Conformément à celle-ci, cette mise en conformité de notre défense incendie se poursuit selon l'étude du cabinet SEMOTEC

Après analyse des trois offres, le Conseil Municipal a retenu l'offre la plus basse pour un coût de 97 378 € hors taxes.

La société BALESTRA d'Avesnes-Le-Comte poursuivra les travaux dès que possible en fonction de leur agenda.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve l'engagement pour cette dernière tranche de la mise en conformité de la défense incendie.

.....

TRAVAUX DE LA RUE D'AUBIGNY :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les travaux de la rue d'Aubigny et de l'effacement partiel de réseaux se termineront après le retrait des poteaux téléphoniques. Après analyse des trois offres, le Conseil Municipal a retenu l'offre la plus basse pour un coût de 23499,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.

.....

PRISE D'UNE DECISION POUR DECLARATION PREALABLE DE MR LE MAIRE A TITRE PERSONNEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir déposé à titre personnel pour son habitation principale, une déclaration Préalable inscrite DP 339 22 00001.

Avant de quitter la salle du Conseil, il rappelle l'Article L442-7 et demande à un adjoint de le remplacer durant la prise de délibération.

« Si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, Soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Sébastien BEUGIN demande si un conseiller est volontaire.

Par délibération unanime, Mr Pierre HENRY est désigné pour prendre la décision sur le DP399 22 00001.

.....

DEMANDE DE SUBVENTION FARDA : AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de solliciter des services du Conseil Départemental pour obtenir une subvention FARDA pour l'opération décrite ci- dessus :

Aide à la voirie Communale : aménagement des trottoirs en enrobés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.



TRAVAUX DE PLANTATIONS DE HAIES ET MASSIFS : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de solliciter les services du Conseil Départemental pour obtenir une subvention FIEET pour l'opération décrite ci- dessous :
Plantation des haies de charmille aux différentes entrées de la commune suite à l'étude du CAUE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de solliciter les services du Conseil Départemental pour obtenir une subvention pour l'opération décrite ci- dessus :

Aménagement des trottoirs par des travaux de sécurisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 19h50

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "COMMUNE DE D'HAESBROEK" around the perimeter and "1000-64103" at the bottom.

